



LEASING / RACHAT / REGROUPEMENT

SOMMAIRE

- Leasing
- Leasing vs crédit à la consommation
- Rachat
- Regroupement
- Exemple
- Graphiques / statistiques

LE LEASING

- Aussi dit crédit-bail est un type de crédit à la consommation.
- De ce fait, la LCC s'applique également au même condition qu'un crédit privé.
- Avec un leasing, on devient locataire du bien de consommation contrairement au crédit à la consommation où l'on devient propriétaire.
- L'objet en question fait également office de garantie.
- Taux : 2% à 8%
- Durée : 12 à 60 mois

LE LEASING VS LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Comparaison entre le crédit à la consommation et le leasing (exemple : pour une voiture)

Crédit privé	Leasing
<ul style="list-style-type: none">- Propriétaire- Déductions fiscales possibles- Possibilité de revendre le véhicule à tout moment- Aucune limite de kilométrage- Résiliation anticipée sans frais (sauf frais de dossier)- Prix négociable- Assurance facultative- Mensualités plus longue (84 mois vs 60 mois)- Taux : 4.9% à 9.95%	<ul style="list-style-type: none">- Non propriétaire- Impossible de le revendre- Produit non négociable- Assurance casco complète imposée- Limite de kilométrage- Lors d'une résiliation anticipée, le client paye des frais- CODE 178 sur la carte grise- Taux : 2% à 8% (contraintes multiples et les coûts imposés et cachés augmentent le montant de vos remboursements)

LE RACHAT DE CRÉDIT

- Le rachat de crédit permet de renégocier les modalités du prêt (taux d'intérêt) si on trouve que les mensualités sont trop élevées.
- Rachat du crédit par une autre banque ou interne.
- On parle également de rachat de crédit lorsque l'on souhaite augmenter un crédit en cours.
 - Exemple : crédit en cours CHF 30'000.- -> nouvelle demande : CHF 40'000.-
- Possible pour :
 - Crédit
 - solde de leasing (le code 178 saute)
 - Solde de cartes de crédit

LE REGROUPEMENT DE CRÉDIT

- Si on a plusieurs crédits en cours, leasing ou cartes de crédit, on peut les regrouper afin de réduire les mensualités.
- Un regroupement de dettes (valable pour le rachat) permet de rééquilibrer le budget et optimiser ses besoins en financement
- Il permet également d'éviter le surendettement.
- Avantages :
 - Gain de temps
 - Un seul prestataire
 - Budget simplifié

EXEMPLE

Le 01.01.2018, crédit à la consommation de CHF 50'000.- pour une durée de 60 mois chez la banque A.

Le 01.01.2022, après 4 ans, il reste plus que CHF 10'000.- à payer et le client nous contacte pour demander un nouveau prêt privé de CHF 60'000.-.

Il souhaite également racheter son leasing et le solde de sa carte de crédit et de regrouper le tout.

60'000.- (nouveau crédit dans la banque B)

- 5'000 (solde de carte de crédit à rembourser)

- 15'000 (leasing en cours à rembourser (Code 178 saute))

- 10'000.- (crédit en cours dans la banque A => à rembourser)

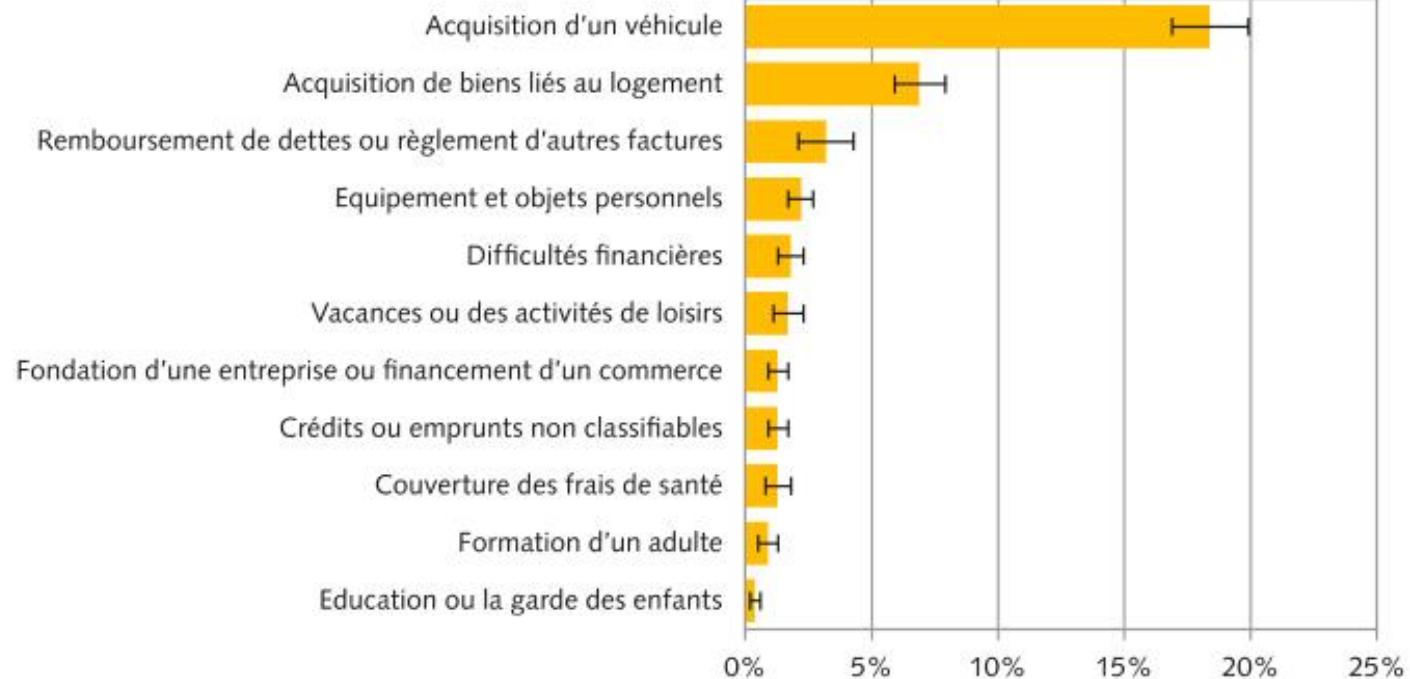
= 30'000.- (argent qui sera versé sur le compte concernant sa nouvelle demande)

GRAPHIQUES / STATISTIQUES

Pourcentage de la population avec au moins un crédit (sans les hypothèques)

Selon les raisons principales de la prise de crédit

Intervalle de confiance à 95%



GRAPHIQUES / STATISTIQUES

Pourcentage de la population vivant dans un ménage avec des arriérés de paiement, en 2020

